



**Saint-Symphorien-
d'Ozon**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint Symphorien d'Ozon,
Le 17 janvier 2018

NOTE DE PRESENTATION

Objet : **Débat d'orientation budgétaire - Exercice 2018**
(Séance du Conseil municipal du mardi 23 janvier 2018)

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du code générale des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, il est imposé qu'un débat ait lieu au conseil municipal sur « les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés », dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

La tenue de ce débat a vocation à éclairer le vote des élus mais n'a pas en lui-même de caractère décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre une présentation des grandes orientations pluriannuelles et être alimenté par une analyse rétrospective et prospective de la situation de la Commune dans un contexte budgétaire tant national que local.



1. Le contexte international et national	
1.1. Le contexte international et européen	3
1.2. Le contexte national.....	3
1.3. Le contexte local	3
1.4. La loi de finance pour 2018.....	3 à 4
2. Analyse rétrospective et prospective des finances de la ville de Saint-Symphorien-d'Ozon.	4 à 7
3. Les grandes orientations pluriannuelles retenues.....	8
4. Projet de budget principal de la Commune : les perspectives d'orientations pour 2018	
4.1. Les recettes de fonctionnement.....	9
4.1.1. Fiscalité.....	9
4.1.2. Concours de l'Etat.....	9
4.1.3. Autres recettes.....	9
4.2. Les dépenses de fonctionnement	10 à 11
4.2.1. Zoom sur les dépenses de personnel.....	10
4.2.2. Subventions.....	10
4.2.3. Autres dépenses de fonctionnement.....	10
4.3. La section d'investissement	11 à 13
4.3.1. Dette.....	11
4.3.2. Recettes d'investissement.....	11
4.3.3. Dépenses d'investissement	12 à 13
5. Projet de budget annexe de la Commune - Assainissement collectif : les perspectives d'orientations pour 2018	
5.1. La section de fonctionnement.....	14
5.1.1. Les recettes.....	14
5.1.2. Les dépenses	14
5.2. La section d'investissement	14 à 15
5.2.1. Les recettes.....	14
5.2.2. Les dépenses	15



1. Le contexte international,national et local

1.1. Le contexte international et européen

La croissance devrait perdurer à l'échelle mondiale et l'inflation restera faible.

L'investissement et l'emploi étant sur une trajectoire positive, la croissance de la zone euro se maintiendra. La France se rapproche de la trajectoire européenne.

1.2. Le contexte national et régional

La croissance française est sur une bonne dynamique de reprise, avec une hausse pour le quatrième trimestre consécutif.

Elle se maintiendra début 2018.

Pour l'année 2018, les premières estimations donnent une inflation comprise entre 1 et 1,1%, donc aussi modérée qu'en 2017.

La région Auvergne-Rhône-Alpes figure parmi les toutes premières régions de l'union européenne tant par sa superficie et sa population que par la richesse qui s'y crée.

Elle est la deuxième région française et la quatrième région de l'union européenne en termes de PIB (produit intérieur brut). Elle dispose à la fois d'un socle industriel solide et d'un secteur tertiaire étoffé, avec de puissantes activités touristiques.

1.3. Le contexte local

L'année 2018 est marquée par le transfert de certains services du CCAS à la ville.

Le CCAS gère la compétence petite enfance et jeunesse.

Le secteur petite enfance comprend : - un établissement d'accueil du jeune enfant « la coccinelle »
- un relais d'assistantes maternelles.

Le CCAS gère en outre un accueil de loisirs sans hébergement.

Concernant l'organisation administrative desdits services, l'autonomie de gestion du CCAS était relative puisque de nombreux services de la ville étaient d'ores et déjà mutualisés. Le rattachement de la politique petite enfance et jeunesse au sein d'une même collectivité permet de poursuivre les objectifs de la ville en matière de continuité du parcours éducatif, de cohérence de l'organisation et d'accroître la lisibilité auprès des partenaires (CCAS, Trésor Public, ...).

Pour l'ensemble de ces raisons, le secteur petite enfance et jeunesse a été transféré du CCAS à la commune à compter du 01 janvier 2018.

1.4. La loi de finance pour 2018

Le projet de loi de finances pour 2018 a été adopté définitivement le jeudi 21 décembre 2017. Il prévoit un déficit public qui devrait s'établir à 2,9% du PIB en 2017 et à 2,6% en 2018.

Les principales mesures envisagées par le gouvernement :

- une réforme des finances locales et des relations entre l'Etat et les collectivités locales ,
- la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'Etat, par dégrèvement, pour 80% des ménages,



- le transfert aux régions d'une fraction de la TVA,
- la mise en place d'un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des 319 plus grandes collectivités afin d'économiser 13 milliards d'euros d'ici à 2022,
- les concours financiers de l'Etat se stabilisent après quatre années de baisse des dotations,
- le rétablissement du jour de carence pour la prise en charge des congés de maladie des personnels du secteur public.

2. Analyse rétrospective et prospective des finances de la Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon

Quelques ratios :

Epargne de gestion = recettes réelles de fonctionnement-dépenses réelles de fonctionnement de gestion courante.

Epargne brute = épargne de gestion- remboursement des intérêts de la dette.

Epargne nette = épargne brute-remboursement en capital de la dette.

Pour le compte administratif 2017

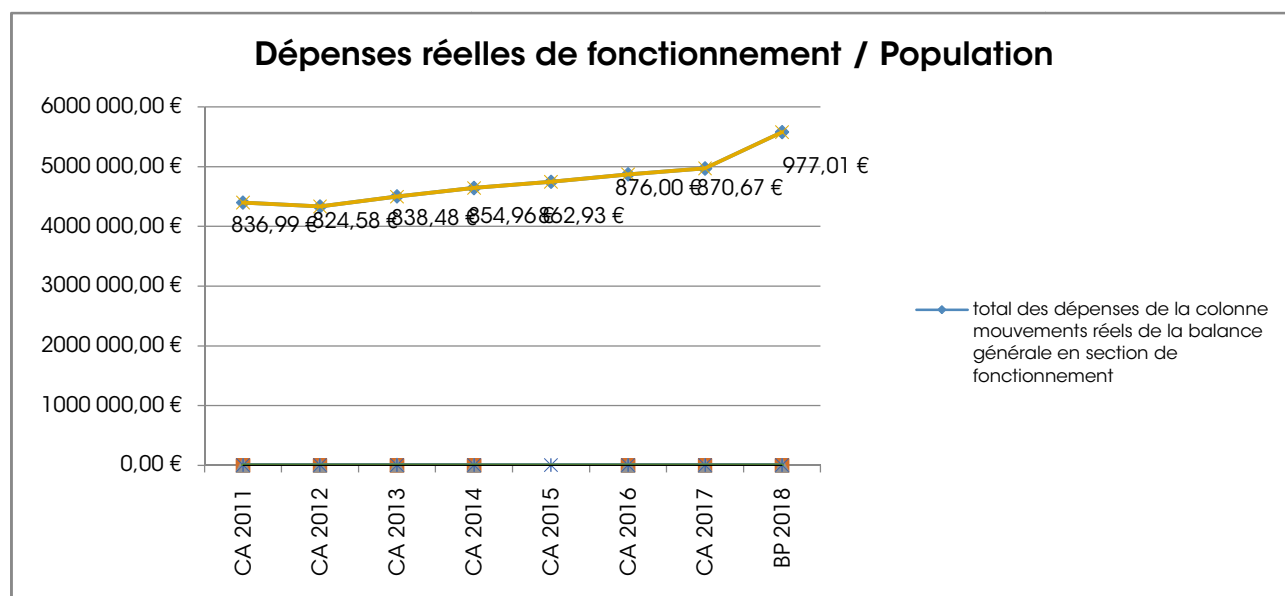
- L'épargne de gestion s'élève à 992 082,66 €
- L'épargne brute se chiffre à 989 451,54 €
- L'épargne nette à 937 459,03 €

Pour le budget primitif 2018

- L'épargne de gestion s'élève à 979 845,00 €
- L'épargne brute se chiffre à 979 399,17 €
- L'épargne nette à 952 418,30 €

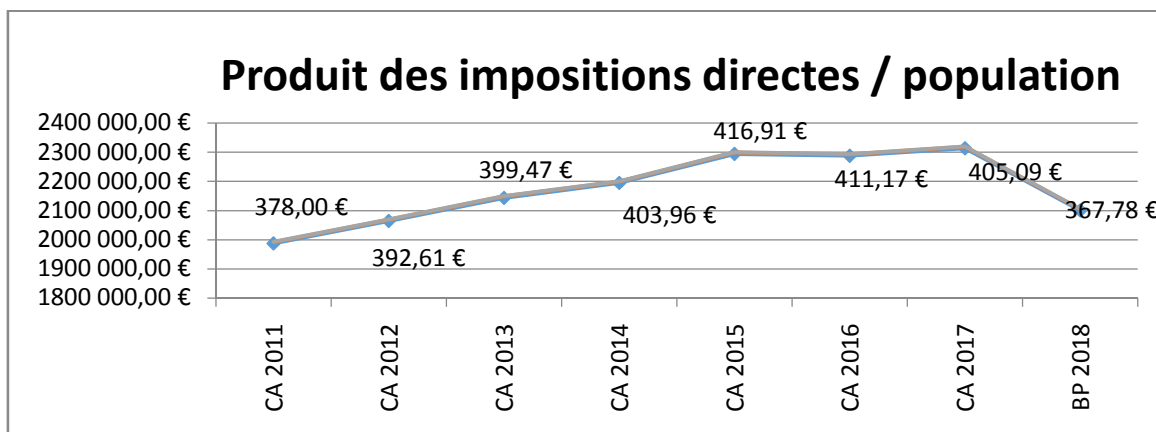
Les ratios montrent que la capacité d'épargne nette de la ville est à un niveau important et que l'évolution de 2017 à 2018 est favorable.

L'analyse rétrospective et prospective exposée ci-après repose sur les ratios de niveau obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants et un ratio de structure qu'est « Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement », les ratios de structure n'étant pas obligatoires pour les Communes inférieures à 10 000 habitants.



La tendance sur 2011-2018 du ratio « Dépenses réelles de fonctionnement / Population » est à la hausse.

Les dépenses de fonctionnement relèvent principalement des dépenses de personnel et des dépenses d'entretien du patrimoine communal qui bénéficie aux administrés et aux associations. Enfin, au regard de l'inflation des normes, de nouvelles charges s'imposent aux collectivités territoriales.

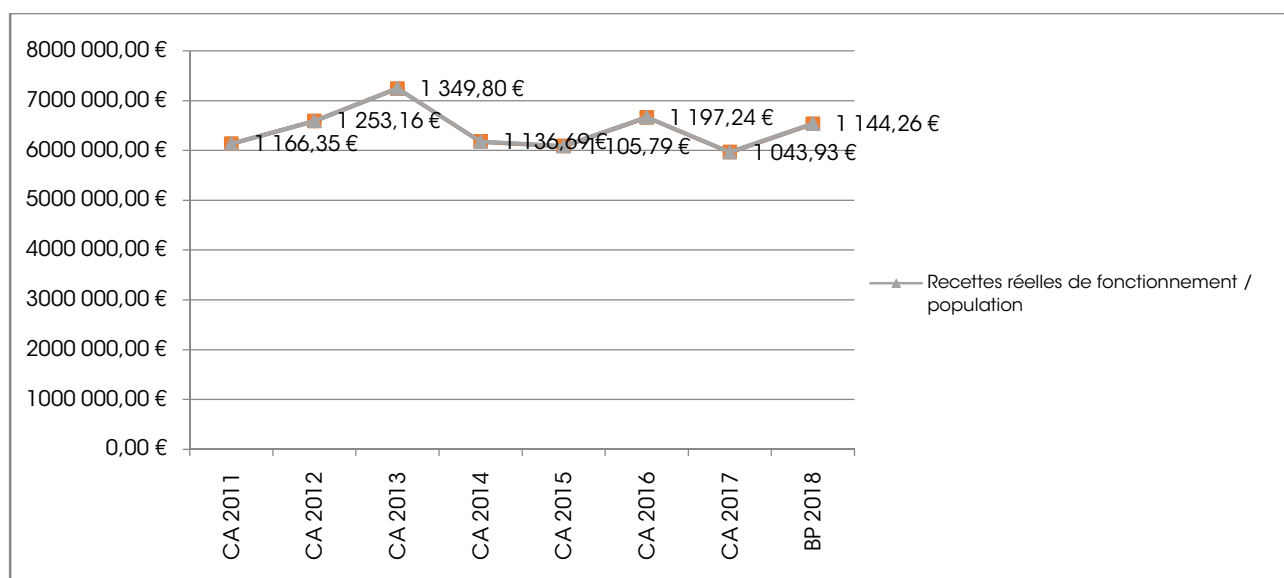


La tendance sur 2011-2017 du ratio « Produit des impositions directes / population » est à la hausse.

Cette hausse s'explique par l'augmentation du produit des impositions directes des taxes « ménages » (taxe d'habitation, taxes foncières).

Les taux n'ayant pas été modifiés depuis 2010, cette augmentation est principalement le fruit de la revalorisation forfaitaire des bases et de leur augmentation (ex : construction de logements supplémentaires augmentant l'assiette d'imposition).

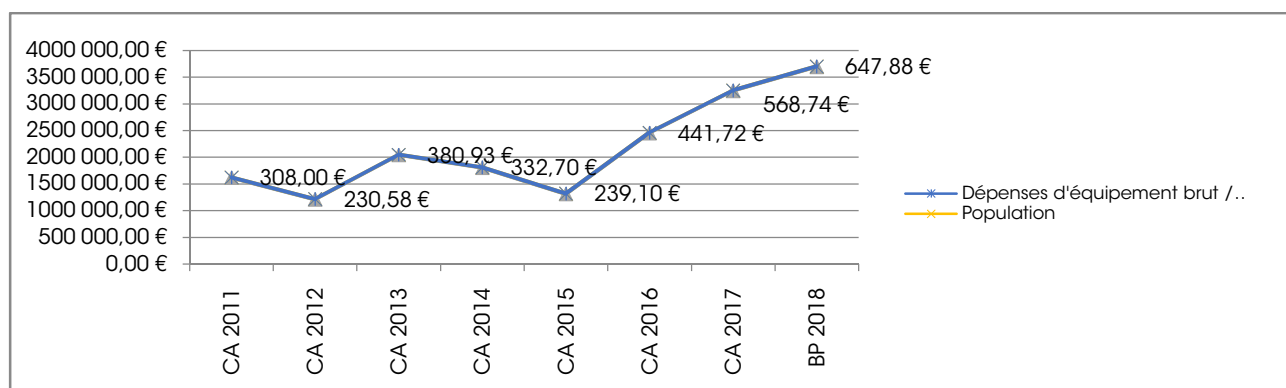
Pour la perspective retenue pour 2018, le budget tient compte de la loi de finances 2018. La taxe d'habitation a été diminuée pour tenir compte de la prise en charge progressive de celle-ci par l'état, par dégrèvement. Un compte de compensation pour un montant de 260 000 € a été créé au budget.



Le ratio « Recettes réelles de fonctionnement / Population » reste relativement stable sur la période 2011-2013. 2013 a été marqué par un pic de recettes exceptionnelles lié à la vente de biens communaux (terrains [parcelle AV24 à la SEMCODA pour 226 000 € en 2012, parcelle AN31 à M. Merlin pour 76 200 € en 2013], appartements et parking [2 appartements et parkings Résidence Bois d'Ozon pour 373 000 € en 2013], la partie bâtie du domaine Dupoizat pour 800 000 € en 2013).

Cependant une baisse est à souligner à compter de 2013 suite au gel des dotations de l'Etat puis des baisses annoncées des concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales en 2014, 2015, 2016 puis 2017.

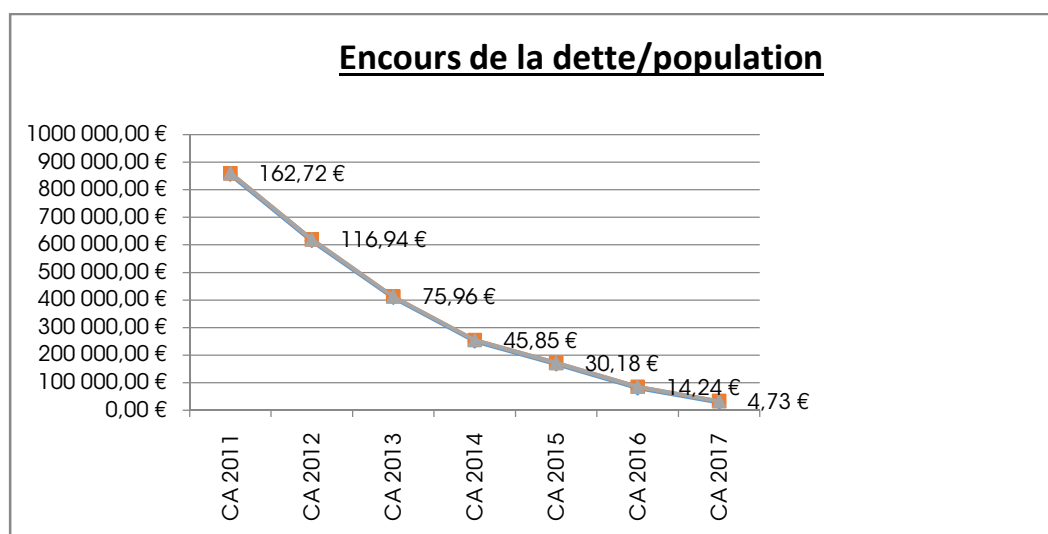
Pour 2018, le budget prévoit une stagnation des dotations de l'Etat.



La tendance sur 2011-2018 du ratio « Dépenses d'équipement brut / Population » est en augmentation.

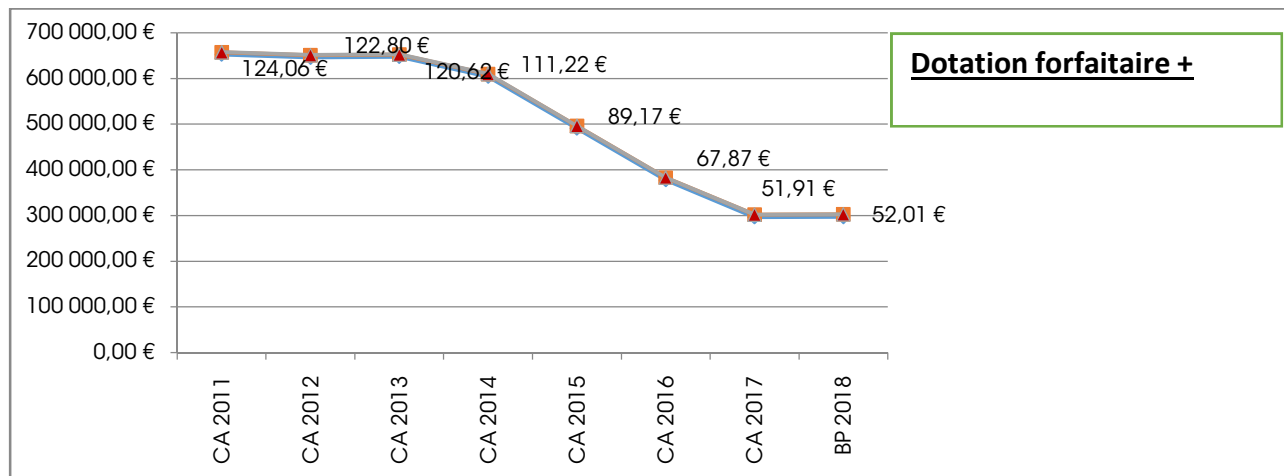
Ceci s'explique par la durée du cycle électoral communal, dont les investissements connaissent traditionnellement un fort ralentissement les deux premières années (temps de prise de possession des dossiers et lancement des études nécessaires à la réalisation des travaux) et un pic à compter de la troisième année lié à la mobilisation des crédits suite au démarrage des travaux.

La volonté politique de l'équipe municipale est de favoriser le maintien d'un haut niveau d'investissement.



La tendance 2011-2017 du ratio « Encours de la dette / population » est à la baisse. En effet, la Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon n'a pas souscrit de nouvel emprunt sur cette période et poursuit donc son désendettement. Il est prévu à ce jour dans l'hypothèse retenue pour le BP 2018 la souscription d'un emprunt d'un montant d'environ 2 119 000 € sans les restes à réaliser de 2017(1 100 000 €).

En 2018, l'annuité de la dette s'élève à 27 426.70 € soit 26 980.87 € en capital et 445,83 € en intérêts.

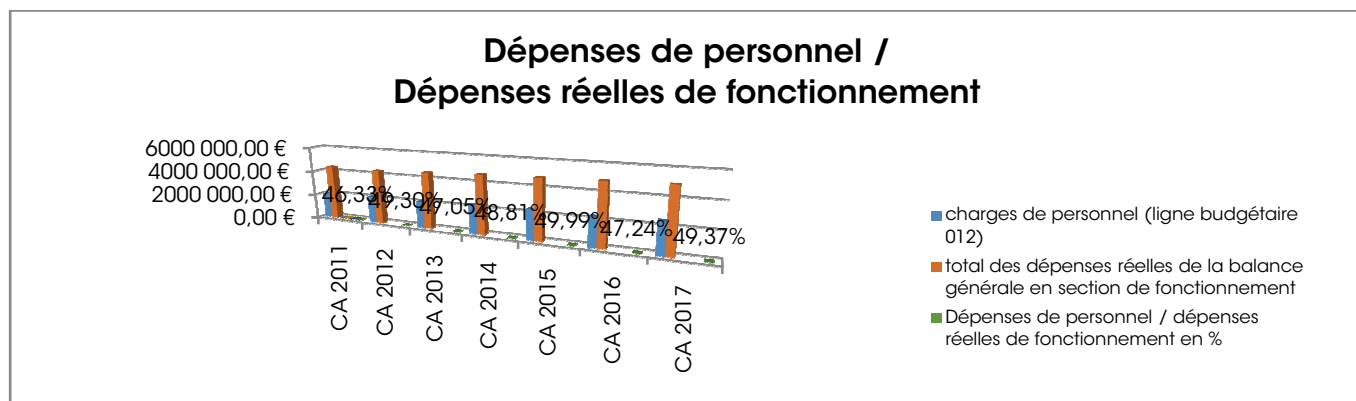


La tendance sur 2011-2017 du ratio « Dotation forfaitaire + dotation de solidarité / Population » est à la baisse.

Cette baisse s'explique en raison de la diminution du montant de la dotation forfaitaire depuis 2011.

Le gel des concours financiers de l'Etat de 2013 et la première vague de baisse de 2014 liée à la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques ont amorcé ce déclin, confirmé en 2015, 2016 puis dans la loi de finance 2017.

Pour 2018, la loi de finances prévoit une stagnation des dotations de l'Etat.



La tendance sur 2011-2017 du ratio « Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement » est stabilisée.

Les dépenses de personnel sont notamment contraintes par des mesures législatives et réglementaires (augmentation annuelle du SMIC, hausse des contributions employeurs à la CNRACL sur plusieurs années, ...) et aux avancements de carrière des agents.

3. Les grandes orientations pluriannuelles retenues

Les grandes orientations pluriannuelles du mandat sont :

- ☑ La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon a lancé le programme de la requalification de son centre bourg. Il permet :
 - de définir une nouvelle trame urbaine plus lisible en prenant en compte les aspects historique, culturel et naturel (dont l'Ozon). Une voirie de desserte entre la Place Flacher et la Rue Thomas Blanchet, répondant aux besoins en stationnements (résidentiel, pour les commerces et l'activité tertiaire) a été créée. Les travaux de la rue Centrale et de la rue Saint Georges, ont débuté en janvier 2018 et permettent le renforcement des réseaux.
 - de répondre aux besoins en logements (30 % minimum de la surface de plancher en locatif social), en locaux commerciaux et de services,
 - de donner une image dynamique du centre-bourg,
 - d'améliorer le cadre de vie (installation de 2 nouvelles toilettes publiques auto-nettoyantes place du Marché et Jardins du Louvre),
 - de rendre accessible l'espace public.
- ☑ La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon, rend accessible ses bâtiments publics dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement. Elle a voté son Agenda d'Accessibilité Programmé conformément aux dispositions législatives et réglementaires. En effet, l'accessibilité est l'affaire de tous car elle concerne les personnes handicapées, mais également les personnes âgées, malades ou accidentées, les femmes en fin de grossesse et même les familles avec des poussettes, les voyageurs encombrés de bagages, etc. Ainsi, dans un objectif de concertation, une commission communale pour l'accessibilité (CCA) a été mise en place en 2015. Les études sont finies et les travaux vont commencer en 2018 (bâtiments de la poste, la bibliothèque, l'école maternelle du Parc, le groupe scolaire des Marais, le gymnase municipal, l'Espace Louise Labé, l'église et la Mairie).
- ☑ La construction du restaurant scolaire est achevée.
- ☑ La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon poursuit la protection de son patrimoine environnemental à travers la réalisation d'un plan de gestion de la zone humide, les compétences sont transférées à la CCPO.
- ☑ La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon, soucieuse de la qualité de service garantissant la protection de sa population, apportera son soutien à la création d'un nouveau centre de secours par le SDMIS du Rhône permettant de couvrir les territoires de Saint-Symphorien-d'Ozon et de Sérézin-du-Rhône. Il sera situé entre Saint-Symphorien d'Ozon et Sérézin-du-Rhône.
- ☑ La ville a acheté en 2016 à la CCPO le Domaine Dupoizat. Des études ont été réalisées en 2017, l'architecte a été choisi et les travaux débiteront en fin d'année.
- ☑ Projet d'un futur multi accueil.



4. Projet de budget principal de la Commune : les perspectives d'orientations pour 2018

4.1. Les recettes de fonctionnement

Total : 6 547 000 €

4.1.1. Fiscalité

Fidèles à notre engagement de campagne et conscients du contexte de forte pression fiscale, les taux communaux resteront inchangés en 2018, soit :

- ✦ taxe d'habitation : 11,95 %
- ✦ taxe sur le foncier bâti : 15,76 %
- ✦ taxe sur le foncier non bâti : 47,11 %

Les perspectives de recettes s'élèvent à 2,10 millions d'€. A cela s'ajoute la compensation pour la perte de la taxe d'habitation d'un montant de 260 000 €.

4.1.2. Concours de l'Etat

Les concours de l'Etat, comme il a été exposé précédemment, ont vocation à stagner en 2018.

Les dotations devraient s'élever aux montants suivants :

- ✦ Dotation forfaitaire : 239 000 €
- ✦ Dotation de Solidarité Rurale [DSR] : 58 000 €
[47 343 € perçus en 2014, 50 673 € en 2015, 53 901 € en 2016 et 57 816 € en 2017]
- ✦ Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources [FNGIR] : .8 370 €
[9 068 € perçus en 2014, 8 370 € en 2015, 2016 et 2017]

4.1.3. Autres recettes

Les autres recettes de fonctionnement proviennent pour l'essentiel :

- de l'attribution de compensation de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (1,97 millions d'€),
- produits des services du domaine et ventes diverses (652 000 €),
- autres produits de gestion courante : revenus des immeubles et produits divers de gestion courante (262 000. €),
- des droits de mutation (280 000 €),
- de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité (150 000 €),
- des remboursements des indemnités journalières de la CPAM ou de l'assureur (25 000 €),
- des compensations de l'Etat sur les taxes : 334 000 €.



4.2 Les dépenses de fonctionnement

Total : 6 547 000 €

Dans ce contexte macroéconomique contraint, les collectivités territoriales doivent accroître leur effort en matière de dépenses de fonctionnement. Conscients de ces enjeux, nous avons entrepris un travail de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement en collaboration avec les services municipaux.

4.2.1. Zoom sur les dépenses de personnel

L'année 2018 est marquée par le transfert de certains services du CCAS (le Centre de loisirs, le Multi accueil et le Relais d'assistance maternelle) à la ville. Le budget 2018 tient compte de ces éléments et s'élève ainsi à 3, 09 millions d' €.

4.2.2. Subventions

La Commune pérennisera en 2018 son soutien aux associations locales dans le cadre d'un partenariat. L'enveloppe consacrée aux subventions sera de 36 000 €.

4.2.3. Autres dépenses de fonctionnement

Les marges de manœuvre dégagées par le fonctionnement de la collectivité sont toujours très limitées, dans la mesure où les postes budgétaires, notamment les achats de fournitures et de prestations de services, subissent une évolution résultant soit de la conjoncture économique, et en particulier la hausse des prix répercutée par les fournisseurs et prestataires de services, soit de décisions qui n'appartiennent pas aux collectivités mais qui leur sont imposées (rémunération des personnels) ou résultent de choix antérieurs entraînant des dépenses incompressibles (remboursement des emprunts).

Ainsi :

- Une enveloppe d'environ 99 000 € sera dédiée à l'entretien de notre matériel roulant, la signalisation routière et aux équipements de voirie.
- Une somme d'environ 105 000 € sera consacrée à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.
- L'enveloppe consacrée au patrimoine communal s'élèvera à environ 152 000 € afin d'assurer l'entretien de nos bâtiments et d'en garantir la sécurité.
- Un budget d'environ 52 000 € sera consacré à la communication et à la démocratie participative.
- Un montant d'environ 172 000 € sera dédié au cadre de vie et à l'environnement dont 117 000 € à l'entretien des espaces verts de la Commune et 55 000 € au cadre de vie (cimetière, fleurissement et propreté du territoire communal)
- Une enveloppe d'environ 135 000 € sera réservée à la vie culturelle comprenant notamment les archives, la bibliothèque municipale, l'Espace culturel Louise Labé et le cinéma y compris la surveillance et le nettoyage du bâtiment Louise Labé.



- Un montant d'environ 80 000 € sera dédié à l'informatique.
- Une enveloppe d'environ 1 788 000 € sera dédiée aux finances comprenant notamment le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour environ 340 000€, 270 000 € de Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale [FPIC], 93 000 € de contribution au SDMIS du Rhône. Le remboursement des intérêts de la dette s'élèvera à 500 € contre 3 000 € au BP 2017. Eau 25 000 €, énergie électricité 160 000 €, gaz 70 000 €, combustible 14 000 €, assurances 16 000 €, frais affranchissement 20 000 €, frais de télécommunication 20 000 €, taxes foncières 22 000 €, dotations aux amortissements 628 000 € et divers.
- Une enveloppe globale d'environ 3 266 000 € sera consacrée aux dépenses des ressources humaines et d'indemnités des élus.
- Le budget dédié aux animations sera d'environ 69 000 € afin d'offrir des manifestations de qualité à la population symphorinoise, dont la Foire, la Fête de la Musique et les fêtes de fin d'année. De plus, une somme de 101 000 € sera consacrée à la piscine municipale pour la surveillance et le fonctionnement des installations.
- La subvention à destination du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Symphorien-d'Ozon s'élèvera à 62 000 € compte tenu du transfert des services à la ville.
- Une enveloppe d'environ 270 000 € sera dédiée à notre politique en faveur de la vie scolaire. Cette somme financera le Conseil Municipal des Enfants (CME), l'enseignement, les voyages scolaires, le spectacle de fin d'année, les classes découvertes, la garderie périscolaire, le restaurant scolaire et la participation au fonctionnement de l'école privée, etc.

4.3 La section d'investissement

4.3.1. Dette

La Commune n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2017 et a poursuivi son désendettement. Ainsi, l'encours de la dette représente en 2017, 4,73 €/habitant, en 2016, 14,24€ / habitant puis en 2015, 30,18 € / habitant, et en 2014, 45,85€ / habitant. Un emprunt de 1 100 000 € était prévu au BP 2017, il n'a pas été réalisé. Il fait partie des restes à réaliser de 2017 sur 2018 et sera mobilisé en début d'année 2018.

Au budget 2018, un nouvel emprunt d'un montant de 2 119 000 € est inscrit.

4.3.2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement du budget s'élèvent à 6 253 000 € (y compris les restes à réaliser 2017, d'un montant de 1 569 000 €) et sont composées principalement :

Fin du contrat pluriannuel avec le Département.

- ✚ Subventions attendues au BP 2018 concernant des reports de 2017 : 469 000 €
- ✚ Emprunt 1 100 000 €.

Au titre de l'année 2018 les principales recettes d'investissement seront constituées :

- ✚ du prélèvement de la section de fonctionnement pour un montant d'environ 340 000 €.



- ↳ des dotations aux amortissements pour 628 000 €.
- ↳ de l'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement s'élevant à environ 455 000€.
- ↳ de l'excédent d'investissement pour environ 904 000 €.
- ↳ de la taxe locale d'équipement et de la taxe d'aménagement pour 80 000 €.
- ↳ du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), conséquence des investissements 2016, qui s'élèvera à un montant de 100 000 € en investissement et de 10 000 € en fonctionnement.

4.3.3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement seront consacrées à la mise en œuvre du projet de la nouvelle mandature dans le contexte budgétaire contraint préalablement exposé.

La Commune poursuit également son désendettement avec le remboursement du capital de la dette pour 27 000 €.

Les dépenses d'investissement du budget s'élèvent à 6 253 000 € (y compris les restes à réaliser 2017 d'un montant de 2 446 000 € et les dépenses nouvelles 2018 d'un montant de 3 807 000 €) sont composées principalement :

Voiries et réseaux divers : environ 90 000 €

Les principaux projets en matière de voiries et réseaux divers retenus pour 2018 sont :

- Travaux réfection place Cinelli
- Terrassement Ilot de la Barbandière.
- Acquisition véhicule utilitaire.

Le cadre de vie et environnement environ 70 000 €

Les principaux projets en matière de cadre de vie retenus pour 2018 sont :

- Réfection de massifs, chemin de la Blancherie.
- Puits à Louise Labé.
- Travaux d'emplacement silo à verre.
- Fournitures de mobiliers urbains.

La vie rurale : environ 58 000 €

Les principaux projets retenus pour 2018 sont :

- Réfection des chemins ruraux.
- Acquisition d'un broyeur à végétaux.
- Aménagement chemin du Cantou.

Le cimetière : 10 000 €

Les principaux projets retenus pour 2018 sont :

- Acquisition de cave urne.

☑ L'aménagement du territoire et l'urbanisme : environ 427 000 €

Les principaux projets en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme retenus pour 2018 sont :

- La poursuite de la politique d'acquisitions foncières si besoin.
- La poursuite du projet centre bourg.
- Les subventions pour création des logements sociaux.

☑ Le patrimoine : environ 2 810 000 €

Les principaux projets en matière de patrimoine retenus pour 2018:

- Multi accueil : étude de programmation : 200 000 €
- Vestiaire rugby : création d'une extension, étude et travaux : 240 000 €
- Mise en accessibilité des bâtiments (La Poste, etc.) : L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) déposé en préfecture au mois de novembre 2015, précise une programmation (6 ans) de la mise en accessibilité des bâtiments communaux. En 2018, le montant s'élève à 130 000 €.
- La mise en conformité des bâtiments pour 20 000€.
- Gymnase municipale : homologation terrain de basket : 50 000 €
- Domaine Dupoizat : travaux 1 900 000 €.

☑ La vie culturelle : environ 22 000 €

Les principaux projets en matière de vie culturelle retenus pour 2018 sont :

- Fonds de DVD pour 4 500 € et mobiliers 12 700 €.
- Le mobilier pour les loges et acquisition pendrillons auditorium 4 100€.

• Enveloppe archives : environ 22 000 €

- Restauration autel de l'église
- Panneaux circuit patrimonial.

☑ L'administration générale : environ 107 000 €

Les principaux projets en matière d'administration générale retenus pour 2018 sont :

Pour les Finances :

- Une enveloppe consacrée aux dépenses imprévues.
- Le remboursement du capital de la dette pour 27 000 €.
- Opérations d'ordres budgétaires

☑ Pour l'informatique environ 38 000 € :

- Acquisition de Tableaux Numériques Interactifs, d'ordinateurs portables pour les écoles : 16 000 €.

☑ La sécurité : 0 €

Le principal projet en matière de sécurité retenu en 2017 :

- le développement du système de vidéosurveillance est poursuivi en 2018.

☑ La vie associative - sports - animations : environ 122 000 €

Les principaux projets en matière de vie associative - sports et animations retenus pour 2018 sont :

- L'acquisition des illuminations de fin d'année pour 2 000 €.
- Plateforme terrain de basket 3000 €
- Piscine municipale : mobiliers 2 000 €
- Eclairage du terrain de football synthétique 110 000 €

La vie scolaire : environ 13 000 €

Les principaux projets en matière de vie scolaire retenus pour 2018 sont :

- L'achat de mobiliers et matériels pour les écoles.

Les dépenses informatiques des écoles sont intégrées dans le budget informatique.

5 Projet de budget annexe de la Commune - Assainissement collectif : les perspectives d'orientations pour 2018

5.1 La section de fonctionnement

5.1.1. Les recettes

Les recettes de fonctionnement du budget Assainissement s'élèvent à 646 000 € et sont composées principalement :

- de l'excédent de fonctionnement pour environ 361 000 €;
- des redevances assainissement, soit 264 000 € (redevances assainissement Commune et celles collectées pour le compte du SIAVO et de la COURLY) ;
- des participations pour raccordement à l'égout et des participations assainissement collectif pour 15 000 €.

5.1.2. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement du budget Assainissement s'élèvent à 646 000 €.

- Les dépenses à caractère général représentent 167 000 € dont 121 000 € pour le reversement au SIAVO et à la COURLY des taxes d'assainissement collectées pour leur compte (cette dépense s'équilibre en partie par une recette en fonctionnement).
- Le virement à la section d'investissement représente environ 425 000 €.
- Les dotations aux amortissements, qui constituent également des recettes d'investissement, s'élèveront à environ 30 000 €.
- 5 000 € de dépenses imprévues seront inscrites en dépenses de fonctionnement.
- Environ 18 000 € seront consacrés à diverses dépenses de fonctionnement (charges diverses de gestion courante essentiellement et titres annulés sur exercice antérieur).

5.2 La section d'investissement

5.2.1. Les recettes

- ↳ Les recettes d'investissement du budget Assainissement s'élèvent à 765 000 € majoritairement issues du virement à la section d'investissement de 2018 soit environ 425000 €, de l'excédent d'investissement d'un montant d'environ 279 000 €, des dotations aux amortissements pour environ 30 000 € et de la participation de Sérézin du Rhône à hauteur de 40% soit 32 000 € pour les frais de viabilisation de la construction de la caserne des pompiers.

5.2.2. Les dépenses

Les dépenses d'investissement du budget Assainissement 2018 s'élèvent à 765 000 € y compris les restes à réaliser 2017 (92 000 €).

Les dépenses d'investissement seront consacrées notamment :

- à la conduite d'une étude pour la réalisation d'un schéma directeur assainissement 190 000 € (dont 90 000 € de RAR 2017).
- à la réalisation de réseau assainissement préconisés après études pour près de 250 000 €.
- à la réalisation de travaux divers pour environ 311 000 € (dont 1 700 € de restes à réaliser 2017).
- aux dépenses imprévues pour 10 000 €.
- aux amortissements de subvention pour environ 4 100 €.

Le Maire,
Pierre BALLELIO

